

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2018

Convocation du : 09 novembre 2018

Le Conseil Municipal de la Madeleine Bouvet s'est réuni en session ordinaire, le seize novembre deux mil dix-huit à dix-neuf heures, sous la présidence de M GUIARD Christophe.

Etaient présents : MM. GUIARD Christophe - CHARLES Alain - POULET Patrick - GRASTEAU Daniel - BOULAY Olivier - BEJON Cyril -

Mmes ROQUAIN Colette - BIZOT Eliane -BIZOT Marie-Claire

Absente excusée : Mme BLOC Aurélie

M BEJON Cyril a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion de conseil en date du 05 octobre dernier.

Le compte rendu de la réunion du cinq octobre deux mil dix-huit est accepté et signé par le conseil municipal.

SIAEP du Pas St l'Homer : Présentation du rapport annuel sur le prix de la qualité de l'eau potable

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu le rapport du syndicat des eaux pour l'année 2017.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Olivier BOULAY, président du syndicat, qui rend compte du rapport et explique le fonctionnement avec le regroupement des nouvelles communes qui y adhèrent.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rapport de l'eau de l'année 2017.

Indemnité de l'agent recenseur

Lors du précédent recensement en 2014, l'indemnité totale était de 1 200 euros brut. Pour 2019, Monsieur le Maire propose que celle-ci soit de 1 300 euros brut.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire. L'indemnité sera donc de 1 300 euros brut.

Enfouissement des réseaux au lieu-dit « les déserts »

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération antérieure, nous avons délégué au Territoire d'énergie Orne nos compétences en matière de génie civil pour les travaux de télécommunication par le biais d'une convention cadre bipartite.

Il est précisé qu'un projet de sécurisation électrique en souterrain sera réalisé au lieu-dit « les déserts ». Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise attributaire du lot 9 du Territoire Energie Orne, un avant-projet sommaire a été réalisé afin de préciser les coûts estimatifs des projets. Ils se décomposent de la sorte :

Effacement des réseaux électriques : 118 698.43 € TTC (participation communale : 0 €).

Effacement des réseaux de télécommunications : 3 723.75 € TTC (participation communale : 3 723.75 € TTC)

Il est nécessaire de préciser qu'après notre accord sur cet avant-projet et son enveloppe financière, en cas de désistement de notre part, tous les coûts relatifs à l'étude détaillée nous seront facturés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver cet avant-projet sommaire
- de s'engager à coordonner l'effacement des réseaux de télécommunication (compétence communale) avec l'effacement basse tension
- de commander des études détaillées auprès de l'entreprise attributaire du lot 9 du Territoire d'énergie Orne
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Cette dépense sera prévue au budget 2019 à l'opération 53.

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une ébauche du règlement ainsi qu'un document graphique du futur PLUI de la commune est réalisé. En fonction de notre situation géographique, (près de La Loupe où il y a une gare) il est prévu que 16 constructions pourraient être réalisées dans les 10 années à venir.

- Il faut favoriser les dents creuses (terrain entre 2 habitations déjà réalisées)
- Il ne faut pas d'habitations dispersées

Le conseil municipal a examiné le projet. Des membres du conseil ont demandé s'il serait possible de modifier certains terrains afin qu'ils deviennent constructibles.

Questions diverses

Demande de prêt de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Nadège MEUNIER ainsi qu'une autre personne soutiennent une association qui vient en aide à Tiziana, une fillette de 7 ans, qui habite dans le Loiret, atteinte d'une maladie rare se traduisant par une dégénérescence rapide du système nerveux. La fillette a besoin d'un appareillage spécifique qu'il faut adapter régulièrement à sa taille.

Elles ont pour projet de participer au Raid Amazones 2019, pour cela elles récoltent des fonds, et souhaitent notamment organiser un loto dans la salle polyvalente de notre commune le 03 mars 2019 et en demandent la gratuité.

Le conseil municipal donne son accord pour le prêt de la salle polyvalente.

Coupe d'arbres

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des aulnes aux abords de l'étang sont atteints d'une maladie qui nécessite la coupe de ceux-ci.

Chemin de la Donnette

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le chemin de la Donnette à la Pellerie qui est mitoyen avec le Pas St L'homer est très dégradé. Il fait partie du circuit « le tour des collines du Perche », il serait donc souhaitable de le rendre plus accessible : des travaux sont à prévoir.

Installation des décorations de Noël

Monsieur le Maire prévoit l'organisation pour installer les décorations de Noël ainsi que le sapin le vendredi 30 novembre.

Changement de robinet à La Casa di Pinocchio et au logement de l'ancienne école

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au passage d'un contrôle d'hygiène il est demandé de changer le robinet actuel situé dans le local avant les toilettes par un « bouton poussoir ». L'entreprise Tireau Pitel a fourni un devis de 307.79 TTC.

Un robinet dans le logement de l'ancienne école dysfonctionne, il est donc prévu de prendre celui du restaurant et de l'installer dans le logement.

Ramassage des ordures ménagères

Monsieur Olivier BOULAY fait part de sa désapprobation du retrait du conteneur au lieu-dit « Mesnault »

Pêche

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été vendu cette année :

- 331 cartes à la journée et 62 cartes à l'année pour une recette totale de 5 417 euros.

en 2017 pour comparatif :

- 287 cartes à la journée et 72 cartes à l'année pour une recette totale de 5 609 euros.

La séance est levée à 21h00.